

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DU NORD

Association Loi 1901 affiliée à la Fédération Française des Échecs

Règlement des compétitions

TITRE II

Le Championnat du NORD des Jeunes joueurs d'échecs

7 catégories d'âges

14 titres de Champion du NORD (féminines et mixtes)

Préambule :

Le Comité Directeur du CDJE 59 met tout en œuvre pour organiser au mieux le Championnat du Nord Jeune 2022.

Article 1 : Organisation

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord (C.D.J.E 59) organise chaque année, pendant les vacances de la Toussaint, le **Championnat du Nord des Jeunes Joueurs d'Échecs** en partenariat avec un club candidat qui aura un cahier des charges à respecter.

Pour cette saison 2022-2023, le **Championnat du Nord des Jeunes Joueurs d'Échecs** se déroule du samedi 22 au lundi 24 octobre 2022 à Cappelle-la-Grande et est organisé par l'Échiquier Cappellois.

L'inscription est gratuite et nécessite une licence A obligatoire sauf pour les U8 (petits poussins) et U10 (poussins) qui doivent être titulaires d'une licence A ou B. Cependant, pour participer au Championnat de Ligue tous les joueurs devront être titulaires d'une licence A.

Le Directeur du Championnat est Renaud TOUSSAINT, nommé par le Comité Directeur du CDJE 59. A l'issue de cette compétition sont attribués officiellement les 14 titres annuels de Champion du Nord. (Pour rappel), ce championnat est qualificatif pour le Championnat de la Ligue Hauts-de-France des Jeunes Joueurs d'Échecs – zone Nord. Les modes de qualifications et nombres de places seront communiqués avant la fin du championnat.

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs du Nord (C.D.J.E 59) et le club « L'Échiquier Cappellois » prennent toutes les décisions qu'ils jugent utiles dans l'intérêt de la bonne marche du championnat. Lors des parties d'échecs des photos ou des vidéos peuvent être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription au championnat implique l'acceptation de figurer sur les photos et vidéos par le joueur ou son représentant légal.

Article 2 : Catégories

Les joueurs sont répartis en 7 catégories de U20 (Juniors) à U8 (Petits Poussins) mixtes. Les U18 (cadettes, cadets), U20 (juniors F et Juniors M) jouent dans le même tournoi dès lors que le nombre de participants de l'une ou l'autre de ces deux catégories est inférieur à 8.

Les titres sont décernés dans chaque catégorie.

A l'issue du tournoi, deux classements sont établis dans chaque catégorie, un pour le classement général mixte et un autre pour le classement des joueuses.

Article 3 : Homologation et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur au moment du tournoi. L'Annexe A.4 des règles du jeu d'Échecs Rapides s'appliquera à l'ensemble de la compétition.

Les tournois se disputent en 7 rondes au système suisse intégral, sans protection de famille ou de club. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I.) sont réalisés selon le règlement FIDE C04. Le nombre de rondes pourra être réduit en fonction du nombre de participants.

Si dans un tournoi l'effectif est trop faible pour appliquer le C04, les joueurs disputent un tournoi toutes rondes selon le système Berger. Dans ce cas, le tirage au sort des numéros d'appariement sera dirigé afin que les joueurs d'un même club se rencontrent dès les premières rondes.

Article 4 : Arbitrage

L'arbitre principal est désigné par le Comité Directeur du CDJE 59. Il compose son équipe d'arbitrage. L'arbitre principal du **Championnat du Nord des Jeunes Joueurs d'Échecs** est Fabrice Casier (IA - AFE1) ; il est secondé par Philippe Blot (IA-AFE1) et Daniel-Noël Dupont (AFO2).

Article 5 : Cadences

Grandes catégories : U12 (pupilles) à U20 (juniors)

La cadence est de 50 minutes + 10 secondes par coup. La notation est obligatoire et les parties comptent pour le classement Elo FIDE (pour les parties opposant des joueurs classés en dessous de 1600).

Petites catégories : U8 (petits poussins) à U10 (poussins)

La cadence est de 30 minutes + 10 secondes par coup. La notation est facultative et les parties comptent pour le classement Elo FIDE rapide.

Pour information : la notation sera obligatoire au Championnat de Ligue et au Championnat de France

Article 6 : Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points. L'attribution des titres de Champion et Vice-Champion départemental est établie selon le classement général. Si plusieurs joueurs sont ex æquo, les départages se font en utilisant dans l'ordre :

Système Suisse :	1) le Buchholz tronqué.	2) le Buchholz.	3) la performance
Toutes rondes :	1) le Sonneborn Berger.	2) le nombre de victoires	3) le Koya

Article 7 : Dates et Horaires

U12 Pupilles à U20 Juniors	U10 Poussins et U8 Petits Poussins
1 ^{ère} journée : samedi 22 octobre Pointage des licences de 13 h 15 à 13 h 45 Ronde 1 : de 14 h 00 à 16 h 15, Ronde 2 : 15 minutes après la fin de la ronde 1,	
2 ^{ème} journée : dimanche 23 octobre Ronde 3 : de 09 h 30 à 11 h 45, Ronde 4 : de 13 h 00 à 15 h 15, Ronde 5 : 15 minutes après la fin de ronde 4,	1 ^{ère} journée : dimanche 23 octobre Pointage des licences de 08 h 45 à 09 h 15 Ronde 1 : de 09 h 30 à 10 h 45, Ronde 2 : de 11 h 00 à 12 h 15. Ronde 3 : de 13 h 00 à 14 h 15, Ronde 4 : 15 minutes après la fin de la ronde 3
3 ^{ème} journée : lundi 24 octobre Ronde 6 : de 09 h 30 à 11 h 45, Ronde 7 : de 13 h 00 à 15 h 15.	2 ^{ème} journée : lundi 24 octobre Ronde 5 : de 09 h 30 à 10 h 45 Ronde 6 : de 11 h 00 à 12 h 15. Ronde 7 : de 13 h 00 à 14 h 15,

Les horaires précis des rondes sont affichés dans la salle ainsi qu'à la table d'arbitrage.

La cérémonie de remise des coupes se déroulera le dernier jour de la compétition dès que possible à partir de 15h30.

Article 8 : Comportement des joueurs et spectateurs

Il est interdit :

- 1° Aux spectateurs (parents, accompagnateurs, entraîneurs, etc.) d'entrer dans la zone de jeu ;
- 2° De fumer ou vapoter dans les salles du tournoi et d'analyse ;
- 3° A un joueur d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu du tournoi ;
- 4° A un joueur d'aller dans la salle d'analyse durant sa partie
- 5° A un joueur de s'entretenir d'une partie en cours avec qui que ce soit ;
- 6° A un joueur au trait de quitter l'aire de jeu.

Les déplacements dans l'aire de jeu sont autorisés dans le respect des autres participants et des parties en cours:

Les joueurs doivent remettre leur téléphone portable ou tout autre moyen électronique de communication à l'accompagnateur de leur club ou à leurs parents, impérativement éteint. Si le joueur apporte son téléphone dans la salle de jeu, la première fois, il reçoit un avertissement oral et l'arbitre le met en garde. Si l'appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perd la partie. Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (aire de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité, vient remettre les deux feuilles de parties signées par les deux joueurs (sur lesquelles apparaît clairement le résultat sous la forme 1-0, 1/2, 0-1) à la table d'arbitrage. Les U8 et U10 informent l'arbitre du résultat de leur partie. Les deux joueurs rangent leurs pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule.

Tout joueur se présentant **plus de 30 minutes après l'horaire de début de la ronde** est considéré comme **forfait** et perd la partie (sauf si l'arbitre en décide autrement).

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règlements. Les responsables Covid-19 sont tenus de respecter et faire respecter le protocole sanitaire. Les joueurs, accompagnateurs et spectateurs sont tenus de respecter les arbitres, les règlements et le protocole sanitaire.

Article 9 : Commission d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir la commission d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel qui sera jointe au rapport technique du tournoi. La composition du jury d'appel sera affichée dans la salle du tournoi avant la fin de la première ronde.

Article 10 : Engagement et acceptation

L'inscription d'un compétiteur implique de sa part et de celle des accompagnateurs, l'acceptation du présent règlement intérieur et de la charte du joueur d'échecs, affichés dans la salle - y compris leur engagement à respecter les consignes sanitaires.

Les termes "joueur" et "il" (lorsque cet article fait référence à une personne) s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin

L'organisateur ; C.D.J.E. du Nord

L'arbitre principal